

mardi 17 juin 2025

Comité social d'administration (CSA) du SPIP des Bouches du Rhône du 12 juin 2025 – Compte rendu

Communiqué
SECTION LOCALE
SPIP 13

Compte tenu d'un ordre du jour particulièrement chargé, et pour laisser un temps d'échanges suffisant à la lumière des enjeux, il a été décidé de convoquer un nouveau CSA pour le lundi 23 juin après-midi pour évoquer les modalités d'intervention en mode dégradé au SPIP d'Aix en Provence milieu ouvert. A la demande de notre organisation, un point d'information sur la situation budgétaire du SPIP 13 sera également effectué. Le SNEPAP-FSU a regretté la portée symbolique de ce renvoi compte tenu des difficultés rencontrées par les personnels.

En réponse aux déclarations liminaires des deux organisations professionnelles, la Présidente du CSA a notamment déclaré qu'elle partageait le diagnostic sur la situation particulièrement difficile pour tous les sites du SPIP 13. Elle déclare en avoir tiré les conséquences en sollicitant, à l'occasion de la prochaine commission inter-régionale de recrutement des Agents Non Titulaires (ANT) de la mi-juin, le recrutement de 24 agents contractuels (6 CPIP, 1 ASS, des personnels de surveillance réservistes pour Marseille ; 3 DPIP, 10 CPIP, 1 personnel administratif et des personnels de surveillance réservistes pour Aix-Salon ; 1 DPIP, 2 CPIP et 1 psychologue pour Arles-Tarascon). Cette requête est naturellement purement symbolique compte tenu des perspectives quasiment nulles opposées par la DISP ; elle a le mérite de mettre en lumière l'urgence des besoins.

La Présidente évoque par ailleurs le lancement à venir d'une réflexion départementale sur la prise en charge des personnes prévenues.

A l'évocation du lancement des Etats Généraux de l'Insertion et de la Probation (EGIP), il nous est indiqué que la délégation de l'EGIP ne se déplacerait que sur le siège et l'ALIP de Marseille le 26 juin 2025. Le SNEPAP-FSU considère que limiter la visite au siège et à l'ALIP de Marseille est un pur scandale, et confirme le caractère factice de la démarche. Que la délégation aille à l'encontre de tous les sites et personnels au bord de la rupture si elle entend être crédible dans ses objectifs.

CHARTRE DE MOBILITE INTERNE

Le SNEPAP-FSU a refusé de prendre part au vote, considérant que le sujet avait déjà donné lieu au positionnement des organisations professionnelles en janvier dernier ; le vote unanime contre aurait dû entraîner une représentation du projet de note dans les 15 jours, il n'en a rien été et c'est le même document qui nous était soumis en l'état. Nous avons rappelé que nous étions favorables à la facilitation de la titularisation des agents en CDI, mais que le statut devait être préservé et les agents titulaires priorités en toutes circonstances.

SNEPAP-FSU - Section locale du SPIP des Bouches du Rhône

✉ 12-14 rue Charles Fourier — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05
mail : snepap@fsu.fr Site internet : snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>

 ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN
F.S.U.

REGION SUD EST - DISP MARSEILLE



SUD-EST

DISP MARSEILLE

SUD-EST



ALIP MARSEILLE – REORGANISATION DU MILIEU FERME

Comme évoqué dans notre déclaration liminaire, l'ouverture de B3 et les contours de celle-ci restent flous. Initialement prévue en avril 2025, l'ouverture a été décalée au mois de septembre ; elle est à ce jour fixée au mois de novembre, sans garantie absolue.

Du fait de la vacance de 100 postes de personnels de surveillance, il est déjà acté que l'extension ne sera pas intégralement opérationnelle en novembre ; l'ouverture des quartiers de confiance (QC) est décalée (projection pour le printemps 2026). En « compensation », la moitié des personnes devant être détenues dans les QC le seront par doublement des places sur les QH. Cette situation ubuesque a pour mérite de relativiser le discours des Ministères de la Justice et de l'Intérieur sur la création en urgences de places de prison : ils n'ont pas de personnels pour....

Le SNEPAP-FSU s'est prononcé en faveur du 1^{er} scénario issu du groupe de travail, considérant que la sur-spécialisation par structures et bâtiments placeraient possiblement l'équipe en difficulté compte tenu du nombre d'incertitudes affichées. Elle favorisera l'adaptation de l'équipe en fonction des événements (ouvertures décalées, montée en régime étalée sur plusieurs mois, taux de surpopulation etc.). Il est d'ores et déjà acté des temps de réévaluation.

Compte tenu de l'ouverture décalée des QC, il a été acté le maintien provisoire en milieu ouvert de 3 postes d'agents affectés en milieu fermé (volontariat et critère de mobilité en fonction). S'il a suivi la proposition de l'administration (qui hésitait entre 2 et 3 postes) et de la CGT-IP, le SNEPAP-FSU, qui intégrait pour cela les informations données sur l'état du milieu ouvert (95 personnes suivies par CPIP, 1000 mesures en stock non affectées) et une SAS loin d'être remplie, a fait part de sa réserve, et de la nécessité d'être réactif sur la réorientation des collègues vers le milieu fermé en fonction de l'évolution des événements sur l'établissement. Nous avons insisté sur l'instabilité de la situation présentée et le risque qu'il y aurait à fragiliser l'équipe du milieu fermé à l'occasion de l'extension.

A l'occasion de cet échange, nous avons été informés qu'à l'ouverture de B3, il n'y aurait pas de transferts de Luynes vers Marseille, le choix aurait été fait de privilégier d'autres maisons d'arrêt pour les désencombrements (Alpes Maritimes, Var, Hérault...) ; il nous est expliqué qu'à compter de l'ouverture, 60 % des écrous sur le TJ de Marseille interviendront sur les Baumettes. 40 % sur Aix (par ordre alphabétique, les détenus de A à C pour Luynes...), ce qui « tarira naturellement la source ». Douche froide pour l'équipe de Luynes à laquelle il était brandie l'ouverture de B3 comme rare perspective d'espoir.

ALIP MARSEILLE – REORGANISATION DU MILIEU OUVERT (BEX Collectif, Semi-liberté, permanences).

Le projet de BEX collectif a été présenté au CSA. De même que le projet de réorganisation des permanences par « Brigades ». Ils ont été accueillis favorablement.

Les débats ont été plus longs pour l'énième projet de réorganisation de l'accompagnement des personnes en semi-liberté, avec un éternel mouvement de balancier entre milieu fermé et milieu ouvert depuis plusieurs années... Le troisième scénario (éclatement du suivi sur l'intégralité de l'équipe du milieu ouvert) a capté les 3 voix de l'organisation professionnelle majoritaire et l'a donc emporté. S'il était sensible à l'argument de la « gestion de pénurie RH », le SNEPAP-FSU n'est pas convaincu que la baisse mécanique du nombre de personnes suivies par agent à l'échelle du site rendra plus confortable le quotidien des collègues qui verront leur programme journalier bouleversé par l'accompagnement pour le moins sportif des personnes en SL, DDSE et des TIGISTES. Le SNEPAP-FSU s'est prononcé en faveur du scénario 1 (équipe resserrée, sous réserve d'un rééquilibrage de la charge de travail sur les dossiers confiés, et intégrant notamment une permanence propre à l'équipe SL).

Les modalités d'accompagnement d'un public aussi sensible et fragile que le public en SL, les relations à la structure pénitentiaire et l'appréhension de ce qui s'y joue pour le public seront de fait impactées ; nous ne pensons pas que la désignation d'un « référent » (champ transversal) ne réponde réellement aux enjeux. Rendez-vous en 2026 pour la prochaine réorganisation de la prise en charge des semi-libres ? Ou pas, croisons les doigts. Les problématiques RH sont écrasantes, nous ne pouvons les minimiser ; mais nous pensons que l'individualisation de l'exécution de peine, attaquée de front par le politique, doit être préservée autant que possible, et dans ce cas de figure cela nous semble opportun.

La réorganisation de l'accompagnement des personnes concernées par l'exécution d'un TIG a en revanche fait consensus, et le scénario de la disparition du pôle dédié privilégié à l'unanimité. Les enjeux sont ici bien différents (continuité de suivi favorisée, TIG 360 qui dilue l'argument d'une plus grande maîtrise du partenariat par un pôle, le TIG n'est pas une mesure hybride MO/MF au contraire de la SL).

ALIP D'AIX EN PROVENCE – SALON DE PROVENCE – REORGANISATION DU MILIEU OUVERT

Le projet de réorganisation sectorielle du milieu ouvert d'Aix a été approuvé. Sur les 5 postes ouverts dans le cadre de la mobilité nationale (qui ne sont pas des créations de poste en tant que tels puisque cette mobilité ne fait que répondre à des départs...), 3 seront dédiés au milieu ouvert. L'un des 3 viendra renforcer le secteur « Enquêtes » qui passera de 2 à 3 agents, comme l'organigramme original le prévoit. L'administration précise que si tous les postes ne sont pas couverts à l'issue de la mobilité, le pôle enquête ne sera pas renforcé.

La charte de mobilité interne sera appliquée pour ce qui concerne la fermeture d'un poste sur le secteur Aix.

Dans tous les cas, l'amélioration de la situation pour l'équipe MO n'interviendra qu'à la marge : l'administration indique que le ratio actuel est de 127 personnes suivies par ETP ; les 2 renforts susmentionnés ne feraient descendre la moyenne que d'une vingtaine de personnes suivies.

Comme évoqué en introduction, la situation de l'équipe MO fera l'objet d'un CSA largement dédié dans quelques jours.

ALIP D'AIX EN PROVENCE – SALON DE PROVENCE – REORGANISATION SUR LE CP AIX-LUYNES

Les travaux du groupe de travail relatifs à l'évaluation de l'organisation du SPIP au CP d'Aix-Luynes ont été présentés. Le constat sur l'inégalité des charges de travail reposant sur une évolution de la configuration de l'établissement (répartition des prévenus et des condamnés entre les 2 entités notamment) et des données propres au SPIP (temps partiels etc) est partagé. La structuration de l'organisation de service respectant la césure Aix 1 – Aix 2, intégrant l'adjonction d'un cabinet JAP secondaire au Cabinet principal, est actée à l'unanimité.

2 des 5 postes ouverts à la mobilité nationale pour la R.A viendront renforcer l'équipe M.A ; renforcer est un bien grand mot puisque l'un des deux ne fera que pallier à la perte du poste intervenu en janvier, et l'autre répondrait au départ de l'agent positionné en surnuméraire (et donc non ouvert à la mobilité nationale) en cas de mutation. Les 2 organisations professionnelles posent la question de la nécessité de maintenir 1 Equivalent Temps Plein de CPIP au QPR, en plus du binôme de soutien, pour une moyenne de 12 personnes détenues, pour certaines prévenues, alors que l'établissement déborde et que l'équipe du SPIP s'atrophie.

Il a été fait état des dispositions prises à titre transitoire pour l'été pour un fonctionnement dégradé du service en milieu fermé, à l'instar des dispositions prises dans un autre registre pour le milieu ouvert. Les difficultés, pour certaines structurelles, nous pensons ici au dysfonctionnement de l'établissement sur des sujets répétés depuis des décennies, pèsent lourdement sur le quotidien des agents, quel que soit leur corps d'appartenance : P.A, CPIP, DPIP...

La surpopulation carcérale est une chose ; les carences RH sont une chose ; mais l'impact des difficultés du quotidien n'est pas mesuré à sa juste valeur, et ce sont ces dernières qui finiront par faire mettre genoux à terre à une équipe qui ne tient de longue date que par sa solidarité légendaire.

Le siège s'est engagé à venir en soutien de la direction locale et de l'équipe au sens large ; un déplacement sera organisé sur site d'ici début juillet. La Présidente s'est engagée à porter ce qui pourra être porté auprès de la direction de l'établissement, et à solliciter la DISP pour arbitrage autant que de besoin.

Enfin il a été fait état de la profonde inquiétude, partagée, sur la situation de l'équipe de direction dans le scénario le plus défavorable. Scénario dont il est désormais acquis, à l'issue de la publication des résultats de la mobilité de DPIP, qu'il sera celui existant à la rentrée.

ALIP D'AIX EN PROVENCE – SALON DE PROVENCE – Point de situation au CD de Salon de Provence

La aussi la situation de précarité de l'équipe a donné lieu à un partage d'inquiétude.... Fil rouge de ce CSA...

Le questionnement autour du remplacement du personnel administratif dont le départ est annoncé pour septembre, autour de celui de la directrice mise à disposition sur Aix MO, ne trouvent pas de réponse satisfaisante même si la mobilité P.A sera attendue avec intérêt. Pour la direction, sortant d'école, réaménagement départemental il faudra que les choses bougent à la rentrée.

Les organisations professionnelles sont en accord pour insister sur le fait que l'équipe ne pas être isolée et exposée dans les CODIR hebdomadaires. Là aussi, un fonctionnement en mode dégradé devra être envisagé.

ALIP ARLES-TARASCON, Point de situation

Un échange est intervenu sur l'antenne d'Arles-Tarascon, et la précarité RH qui a gagné cette antenne, à la maison centrale d'Arles (une CPIP contractuelle et un CPIP placé à temps partiel), comme au Centre de détention de Tarascon (une équipe de 10 CPIP ramenée à 6).